

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fresh 25

EU3021

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 05-avr.-2013

Date de révision :
11-févr.-2025

Numéro de révision: 4.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Fresh 25
UFI: WT10-S01C-400A-QJ34
Contient Hydroxyde de sodium; Hypochlorite de sodium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Désinfectant
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant Fournisseur
DeLaval N.V. France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5
Gent 3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium 78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21 France
Email MSDS.EU@delaval.com Tel: (1) 3081 8002

DeLaval Operations SP. z.o.o. Belgique/Luxembourg:
ul. Robotnicza 72 DeLaval N.V.
53-608 Wrocław Industriepark-Drongen 10
Poland 9031 Gent
Tel: +48 71 782 70 00 Belgium
Email MSDS.EU@delaval.com Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1. (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2. (H411)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux Catégorie 1. (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Conseils de prudence

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P260 - Ne pas respirer les brouillards/vapeurs
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301+P330+P331+P310 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P303+P361+P353+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P501 - Eliminer le contenu/le récipient partiel vide et vide comme déchet spécial.

Contient

Hydroxyde de sodium; Hypochlorite de sodium

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
--------------	-------	------------	--------------------	--	------------------	-----------------------	-------------------------------

hypochlorite de sodium 7681-52-9	231-668-3	5 - 10	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1B (H314) B Eye dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) B Aquatic Chronic 1 (H410) EUH031	EUH031: C ≥ 5 %	10	-	01-2119488154-34
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	215-185-5	5 - 10	Skin Corr. 1A (H314) Met. Corr. 1 (H290)	Eye Irrit. 2 : 0.5%≤C<2% Skin Corr. 1A : C≥5% Skin Corr. 1B : 2%≤C<5% Skin Irrit. 2 : 0.5%≤C<2%	-	-	01-2119457892-27

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
hypochlorite de sodium 7681-52-9	8910 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	10.5 mg/L (1h) vapor
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	1350 mg/kg (Rabbit)	-

Rat (rat) Rabbit (lapin) Vapor (Vapeurs)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration ≥ 0.1% (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX. Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale. Information au personnel de santé/médecin: Rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusqu'au cabinet du médecin en cas d'exposition à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et à des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (LU: Tel. : +352 8002 5500) ou un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION. Rincer immédiatement la bouche. Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En présence de symptômes: Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus

Provoque des brûlures.

Effets retardés

Aucun(e) connu(e).

Effets d'une surexposition Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utilisation: Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

Conseils à destination des secouristes.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. Ne pas mélanger avec des acides. Incompatible avec les agents comburants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Remarques générales en matière d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au

soleil. Tenir à l'écart des métaux. Corrosif pour les métaux. Stocker dans un bac de rétention. Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. Ne pas entreposer près des acides. Stocker uniquement en position verticale. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à une température inférieure à 25 °C. Ne pas congeler.

Classe de stockage (Allemagne) 8A Combustible corrosive substances

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet

Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	TWA 2mg/m ³	TWA: 2.0 mg/m ³	KGVI: 2 mg/m ³
Chlore 7782-50-5	STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m ³	STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m ³ TWA: 0.5 ppm TWA: 1.5 mg/m ³ Ceiling: 0.5 ppm Ceiling: 1.5 mg/m ³	STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m ³	STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m ³	STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m ³ *
Nom chimique	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	
Chlore 7782-50-5		STEL: 1.5 mg/m ³ STEL: 0.5 ppm	STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m ³	STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm TWA: 1.5 mg/m ³ Peak: 0.5 ppm Peak: 1.5 mg/m ³
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	ÁK-érték: 1 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³		AER: 0.5 mg/m ³ (8st.) AER: Aroda ekspozīcijas robežvērtī bas	Ceiling: 2 mg/m ³
Chlore 7782-50-5	STEL: 1.5 mg/m ³	STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m ³			STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m ³
Nom chimique	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Espagne
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m ³	NDSch: 1 mg/m ³ NDS: 0.5 mg/m ³ NDSP - nie okrešlono Metoda oznaczenia: PN-Z-0443 5:2011PiMOŚP 2002, nr 1(59)	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Chlore 7782-50-5	STEL: 1.5 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm TWA: 1.5 mg/m ³ Ceiling: 1 ppm Ceiling: 3 mg/m ³	STEL: 1.5 mg/m ³ TWA: 0.7 mg/m ³	STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m ³ TWA: 0.5 ppm	STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Union européenne	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 1 mg/m ³ STV 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³			
Polymère acrylique 9003-01-4		STEL: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³			
Chlore 7782-50-5		MAK: 0.5 ppm MAK: 1.5 mg/m ³ KZGW: 0.5 ppm KZGW: 1.5 mg/m ³			

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	Les EPI suivants sont applicables pendant la phase de manipulation du produit et pendant la maintenance: Lunettes de sécurité avec protections latérales. (EN 166).
Protection de la peau	Les EPI suivants sont applicables pendant la phase de manipulation du produit et pendant la maintenance: Vêtements à manches longues. Vêtements imperméables. Tablier de protection chimique. (type 4, EN 14605). (par exemple PVC, PP/PE). Bottes. (EN13832-3 KOR).
Protection des mains	Les EPI suivants sont applicables pendant la phase de manipulation du produit et pendant la maintenance: Gants imperméables en caoutchouc butyle PVC Caoutchouc nitrile Temps de pénétration: 480 min - Épaisseur: 0.5 mm (EN374-1/type B JKL)
Protection respiratoire	Pour l'entretien des pompes doseuses : Porter les EPI prescrits ci-dessus et la protection respiratoire (contre les aérosols). En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Jaune clair
Odeur	Légèrement chlorée
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété

Point/intervalle de fusion
Point/intervalle d'ébullition
Limite supérieure d'inflammabilité:
Limite supérieure d'explosivité
Limite inférieure d'inflammabilité
Limite inférieure d'explosivité
Point d'éclair
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
pH
Viscosité cinématique
Hydrosolubilité
Solubilité dans d'autres solvants
Coefficient de partage : n-octanol/eau
Pression de vapeur
Densité relative
Densité de vapeur
Caractéristiques des particules

Valeurs

Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 > 60 °C
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 12.2 (1%)
 Aucune donnée disponible
 Soluble dans l'eau
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité	Aucune donnée disponible
Densité de liquide	1.230 g/ml

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Corrosif pour les métaux Corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques. En cas d'échauffement, peut dégager des gaz dangereux. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation

Aucune information disponible.

Contact oculaire

Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Aucune information disponible.

Ingestion

OECD 423: Non classé.

DL50 orale

> 2000 mg/kg; (OECD 423)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
hypochlorite de sodium	8910 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	> 10,5 mg/L (1h) vapor
Hydroxyde de sodium	-	1350 mg/kg (Rabbit)	-

Rat (rat) Rabbit (lapin) Vapor (Vapeurs)

Corrosion/irritation cutanée

Corrosif. Provoque de graves brûlures. (OECD 404). Corrosif pour les voies respiratoires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosif. Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

OECD 406: Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
hypochlorite de sodium	ErC50 = 0.0365 mg availablechlorine /L (ic) EbC50 = 0.0183 mg availablechlorine /L (ic) Pseudokirchneriella subcapitata (72H)	LC50(96 hours) = 0.032 mg TRO/L (mm) (Oncorhynchus tshawytscha)	EC50 = 77.1 mg availablechlorine /L (nc) Activated sludge (3H)	EC50(48 hours) = 0.035 active Cl/L (nc) Ceriodaphnia dubia (48H) 0.033 - 0.044: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 2.1: 96 h Daphnia magna mg/L EC50
Hydroxyde de sodium		LC 50 (96 h) 45.4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		EC50 (48 hour): 40.4 mg/l (Ceriodaphnia dubia) >100 mg/l (daphnia) (OECD 202)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

12.7. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé, ainsi que son emballage, conformément à la réglementation locale. Le produit utilisé peut être éliminé dans les égouts municipaux ou déversé dans le lisier, selon la réglementation locale. Éviter d'éliminer le produit dans une structure individuelle de traitement des eaux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé, ainsi que son emballage, conformément à la réglementation locale. Le produit utilisé peut être éliminé dans les égouts municipaux ou déversé dans le lisier, selon la réglementation locale. Éviter d'éliminer le produit dans une structure individuelle de traitement des eaux.

No de déchet suivant le CED

Déchets de résidus / produits non utilisés 02 01 08* / Emballages contaminés 15 01 10*

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application
Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	1719
14.2 Nom d'expédition	1719 - Liquide alcalin caustique, n.s.a (Hypochlorite de sodium, Hydroxyde de sodium)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	1719
14.2 Nom d'expédition	1719 - Liquide alcalin caustique, n.s.a (Hypochlorite de sodium, Hydroxyde de sodium)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	80

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	1719
14.2 Nom d'expédition	1719 - Liquide alcalin caustique, n.s.a (Hypochlorite de sodium, Hydroxyde de sodium)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)
 Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
 Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures
 Dir. 2000/39/CE (OEL)
 Reg. 528/2012 (biocidal products)
 Reg. 649/2012/CE (PIC)

Information sur les législations nationales

Prescriptions légales Lors de l'utilisation professionnelle de cette préparation, les prescriptions suisses suivantes doivent être respectées : articles 4, 4a et 4b de l'ordonnance sur la protection du travail de jeunesse (SR 822.115) ainsi que articles 5 et 6 de l'ordonnance WBF sur les travaux dangereux pour les jeunes (SR 822.115.2) : Les jeunes (de moins de 18 ans) ayant suivi avec succès une formation professionnelle de base (certificat professionnel fédéral « EBA » ou certificat fédéral de compétence « EFZ ») sont autorisés à travailler avec ce produit dans le cadre du métier qu'ils ont appris. Les jeunes en formation professionnelle de base ne sont autorisés à travailler avec ce produit que si cela est prévu dans les réglementations pédagogiques respectives, si les exigences du plan de formation sont remplies et si les restrictions d'âge définies sont respectées. Si le travail est effectué dans le cadre d'une mesure fédérale ou cantonale d'insertion professionnelle ou dans le cadre d'une offre de préparation à la formation professionnelle de base selon l'article 12 BBG (RS 412.10), les conditions de l'article 4b doivent être remplies. Il est interdit à tous les autres jeunes de travailler avec ce produit.

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

*Légende***EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende des abréviations et des acronymes

Metal corr. : corrosive to metals

Skin corr. : Skin corrosion

Eye Dam. : Eye Damage

Aquatic Acute - Aquatic Acute Toxicity

Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de donnéeswww.ChemADVISOR.com/**Date de préparation** 05-avr.-2013**Date de révision :** 11-févr.-2025**Numéro de révision:** 4.0**Remarque sur la révision:****Motif de la révision** BPR

Some REACH registration numbers given in section 3 are for biocidal active substances and substances of medicinal preparations but are provided as additional information.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité